



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2017

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :

Madame Martine KREBS, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Messieurs Richard OSTROWSKI, Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoint, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Madame Nadine KELLER, Monsieur Patrick HAYDINGER, Madame Marie BENOIST, Monsieur Alain AREND, Mesdames Anne LEININGER, Isabelle DEMOGEOT Messieurs Paul CHAVAN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Monsieur Daniel FUHR, Madame Lauretta POLAK, Adjoint, Messieurs Armand FOURNIER, Louis DE CHIARA, Madame Anne-Marie BOUTET, Monsieur Christian GAUER, Mesdames Caroline FERY, Christine LUPIC, Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage et lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, propose de rajouter la cession d'une deuxième place à bâtir dans la rue des Aubépines et la demande de subvention au titre de « Lire en Fête 2017 ». Ces rajouts sont acceptés à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2017

Le compte rend est adopté à l'unanimité par les membres ayant assistés à ladite séance.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

CESSION DE PLACES A BATIR

Deux candidats à la construction intéressés par des places à bâtir situées rue des Aubépines 2, ont donné leur accord sur le prix de cession de 6 500,00 € l'are fixé par délibération en date du 1^{er} septembre 2016. Il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles en question.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la commission des Finances entendu,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 7 n° 300 d'une contenance de 5,57 ares aux époux MASSING Guillaume, domiciliés à COCHEREN, 42, rue de Farébersviller au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 5,57 ares un montant de 36 205,00 € ;

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 7 n° 303 d'une contenance de 5,60 ares à Monsieur MULLER David et Madame NIVOIX Laurine, domiciliés à FREYMING-MERLEBACH, 11, impasse des Platanes au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 5,60 ares un montant de 36 400,00 € ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

CESSION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE BATIE PLACE DE LA MAIRIE

Suite à la vente du 5 impasse de la Mairie, l'acheteur Madame Catherine GULDNER souhaite également acquérir la propriété bâtie adjacente appartenant à la commune, l'ensemble formant une unité foncière cohérente. La parcelle communale est cadastrée section 1 n° 378 d'une contenance de 2,56 ares.

La Commission, des Finances et des propriétés communales, propose de céder cette parcelle au prix de 10 000,00 € compte-tenu de l'estimation des domaines et de l'état de délabrement de la construction.

L'acquisition de cette parcelle permettra à l'acquéreur de disposer de surfaces utiles autour de sa propriété notamment pour les accès et le stationnement.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances et des Propriétés Communales, entendu,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 1 n° 378 d'une contenance de 2,56 are, à Madame Catherine GULDNER, domiciliée à COCHEREN, 10, rue du Hérappel, au prix de 10 000,00 € ;

MET les frais d'acte et notarié à la charge de l'acquéreur ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et l'AUTORISE à signer l'acte notarié à intervenir.

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2016.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
CONSORTS CAPONECCHIA	5 IMPASSE DE LA MAIRIE	20 100,00	GULDNER CATHERINE
TASSONE CASSANDRA	22 RUE DU MOULIN	117 000,00	NOEL DAMIEN
SAS STE BARBE	8 IMPASSE DES GLYCINES	70 000,00	SOZANSKI BECU
LISCH ARSENE	10A RUE DE FAREBERSVILLER	250 000,00	BRUSEGAN WEYANDT
AM INVESTISSEMENTS	RUE DES CLOUTIERS	271 000,00	SCI CEDIMMO

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Appelé à en délibérer,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

3) TRAVAUX

AMEGAMENT EXTENSION DE LA MAIRIE – AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

L'avancement des travaux de rénovation a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires notamment sur les lots plâtrerie, revêtement de sol et ravalement. Parallèlement des économies ont pu être trouvées essentiellement sur les menuiseries et sur les aménagements extérieurs.

LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE XARDEL DEMOLITION

Démolition du plancher des combles de l'ancienne mairie et évacuation de mâchefers : plus-value de 1260,00 €, nouveau montant du marché HT 49 128,00 € ;

5 ETANCHEITE COUVERTURE SOPREMA

Ouverture fermeture de la toiture pour la livraison de la Centrale de Traitement de l'Air (CTA) au grenier de l'ancienne mairie : plus-value de 1 024,00€, nouveau montant du marché HT 77 723,84 € ;

6 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS VITRERIE PROTECTION SOLAIRE HAS ALU

Suppression des volets roulants R+1 de l'ancienne mairie (ancien logement de fonction du directeur d'école) : moins-value 4 702,32 €, nouveau montant du marché HT 87 251,78 € ;

8 MENUISERIE INTERIEURE BOIS MOBILIER STUTZMANN

Suppression main courante supplémentaire et garde-corps suite à maintien de la rampe de l'escalier bois de l'ancienne mairie. Suppression de portes intérieures prévues au marché mais sans objet. Rajout de la réfection de la rampe de l'escalier bois maintenu et création d'une porte dans les combles : plus-value de 1 075,00 € et moins-value de 10 338,00 €, nouveau montant du marché HT 136 671,23 ;

9 PLATRERIE FAUX PLAFONDS BATICONCEPT

Pose de cloisons supplémentaires pour isoler le local de traitement de l'air dans les combles de l'ancienne mairie. Plus-values pour le rattrapage des cloisons sur les trois niveaux dans l'ancienne mairie : plus-value de 8 911,84 €, nouveau montant du marché HT 98 289,04 € ;

10 REVETEMENT CARRELAGE IB CONSTRUCTION

Mise en place d'une chape isolante sur la totalité du rez de place et d'une micro chape au R+1 de l'ancienne mairie : plus-value de 4 200,00, nouveau montant du marché HT 12 214,00 € ;

13 PEINTURE INTERIEURE RFPB

Décapage et laquage du garde-corps de l'escalier bois de l'ancienne mairie : plus-value de 1 550,00 €, nouveau montant du marché HT 22 918,18 € ;

14 A ECHAFAUDAGE PEINTURES EXTERIEURES PRO FACADE

Remplacement de la peinture extérieure de l'ancienne mairie par de l'enduit à la chaux : plus-value de 6 497,00 €, nouveau montant du marché HT 32 153,50 € ;

18 ELECTRICITE STARCK

Suppression de l'enregistreur vidéo faisant doublon avec le CSU de la vidéo protection, de l'écran de projection de la salle réunion des commissions et de deux contrôles d'accès. Plus-value caméras et transfert local CSU : plus-value de 2 021,60€ et moins-value de 3 461,50 €, nouveau montant du marché HT 108 560,10 € ;

19 AMENAGEMENTS EXTERIEURS TP KLEIN GUY

Changement des prestations au niveau de l'aménagement de la place de la Mairie et suppression de mobiliers urbains : moins-value de 21 227,00 €, nouveau montant du marché HT 490 423,63 €.

Les avenants représentent des plus-values pour 26 539,44 € et des moins-values pour 39 728,82 € soit une économie de 13 189,38 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances et des Travaux entendu,

ACCEPTE les travaux en plus et en moins tels que définis ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants qui découlent de la présente.

EQUIPEMENT MOBILIER DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

A l'occasion du transfert de la bibliothèque du village située actuellement dans la Maison d'Histoire Locale, non accessible PMR, dans les nouveaux locaux aménagés dans l'extension de la Mairie, il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de la promotion de la lecture publique, de solliciter au Département de la Moselle une subvention pour l'acquisition de nouveau mobilier de bibliothèque.

Il ressort du recensement effectué par l'Adjointe à la culture que l'acquisition de mobilier nécessaire composé de rayonnages, bacs à albums, tables basses et chaises, chauffeuses et banquettes, s'élève à TTC 5 072,51 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECIDE d'équiper en mobilier la nouvelle bibliothèque de la Mairie pour un montant TTC de 5 072,51 € ;

SOLLICITE une subvention Départementale de 50 % du montant HT des acquisitions et S'ENGAGE à prendre en charge la dépense résiduelle non couverte par la subvention ;

ARRETE le plan de financement comme suit :

Dépenses

-acquisition de mobilier HT	4 227,09 €
-TVA	845,42 €
-TTC	5 072,51 €
-subvention départementale	2 113,00 €

Recettes

-fonds propres communaux y compris avance FCTVA	2 959,51 €
---	------------

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

AMENAGEMENT SECURITAIRES RUE DES ALOUETTES

La réalisation d'un plateau et d'un ralentisseur dans le secteur de la rue des Alouettes Sud, préconisée par la Commission de la Sécurité et de la Circulation a fait l'objet d'une consultation.

Il ressort de cette consultation que la meilleure offre a été proposée par la Société COLAS SGB de Petite-Rosselle pour un montant TTC de 7 020,00 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances et des Travaux entendu,

DECIDE de confier la réalisation des aménagements sécuritaires comme détaillés ci-avant, à la Société COLAS SGB de Petite-Rosselle, pour un montant TTC de 7 020,00 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

4) AFFAIRES FINANCIERES

ADHESION 2017 A MEDIATION SERVICE

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à Médiation Service de Behren-lès-Forbach pour 2017. L'association intervient de façon préventive dans le cadre de la médiation urbaine avec ses agents lors de manifestations d'envergure à la Coulée Verte et

dans les rues et places en fin de semaine et en soirée à la rencontre des jeunes. Le coût horaire des interventions est facturé 13,80 €, soit pour un total maximum de 210 heures un montant de 2.898,00 €. Un programme des prestations à réaliser est établi en début d'année.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECIDE de renouveler son adhésion pour 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui en découle ;

DECIDE de prendre en charge les frais y afférents d'un montant de 2.898,00 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Par courrier en date 30 mars 2017, le Président du Département de la Moselle propose une nouvelle mouture de la convention définissant les engagements réciproques dans le cadre des axes stratégiques qui structurent la politique départementale en matière de lecture publique, pour la nouvelle bibliothèque de la Mairie, au village, et de l'espace Joséphine Baker, à la cité Belle-Roche.

Cette convention décline les engagements de la commune sur la surface de bibliothèque à la disposition du public, les heures d'ouverture hebdomadaires et l'acquisition annuelle d'ouvrages à hauteur de 1,00 € par habitant minimum. En contrepartie le Département accompagne l'évolution des services sur les territoires, anime et fédère le réseau départemental et accompagne les communes par des services territorialisés adaptés.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

ACCEPTE les termes de la convention proposée par le Département de la Moselle et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;

VOTE les crédits correspondants.

ADHESION 2017 AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU JEUNES (FDAJ)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au FDAJ pour 2017. La participation est de 0,15€ par habitants soit 535,50 € pour 2017. Au niveau local ces fonds sont gérés par la Mission Locale du Bassin Houiller.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECIDE d'adhérer pour 2017 au FDAJ ;

PREND en charge la cotisation de 535,50 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le Département de la Moselle.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ALLIANCE COCHEREN ROSBRUCK (ACR)

Les équipes de jeunes U11, U13, U15 et U 17, se sont déplacées à BLANES en Espagne pour la « Copa Jordi » du 14 au 16 avril 2017. Le Club sollicite une participation communale. Il est à noter que la Commune de Rosbruck a également été sollicitée.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'ACR ;

VOTE les crédits correspondants.

LIRE EN FETE 2017

Dans le cadre de l'opération 2017 aura lieu notamment une présentation par le KALEIDOSCOPE de la pièce de théâtre « Sorcières et Compagnie » le 18 octobre à l'espace Joséphine BAKER.

Le cout de l'opération, consommables inclus, s'élève à 350,00 € et il est proposé au Conseil de Solliciter une subvention de 250,00 € au Département au titre de l'action culturelle et projets innovants pour la promotion de la lecture.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de prendre en charge les frais découlant l'organisation de « Lire en Fête 2017 » ;

SOLLICITE la subvention départementale susceptible d'être allouée pour ces dépenses.

SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR FRANCO-ALLEMAND

Dans le cadre des activités du jumelage Cocheren / Lampaden, un camp de jeunes a été organisé par l'ASBH et la Commune. L'opération concerne, pour Cocheren sept, pré-ados de 11 à 14 ans encadrés par deux animateurs. Une subvention d'équilibre de 1 500,00 € est sollicitée pour le séjour des jeunes de Cocheren, la commune de Lampaden prenant en charge le séjour des jeunes allemands au nombre de 14. Le séjour aura lieu pendant 8 jours sur le littoral de la Mer du Nord.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'ASBH une subvention de 1 500,00 € pour l'organisation d'un séjour franco-allemand à JEMGUN en Allemagne dans le cadre des activités du jumelage Cocheren/Lampaden ;

VOTE les crédits correspondants.

SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR SES ŒUVRES SOCIALES

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour une année du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 le système SECURROUTE MAACHE.

Il est rappelé que le principe repose sur une épargne mensuelle volontaire des adhérents de 20,00 € augmentée d'une contribution équivalente de la commune gérée par l'Amicale du Personnel à condition de justifier l'absence de sinistre ou de sinistre responsable.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de verser la subvention correspondante à l'Amicale soit pour 42 adhérents un montant de 13 104,00€ représentant les contributions ainsi que les frais de gestion. Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2017.

Il est à noter que les adhérents qui ne peuvent justifier l'absence de sinistre ou de sinistre responsable, récupèrent leur épargne, la contribution communale étant reversée au CCAS.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
En l'absence de Monsieur Amar MAACHE, Conseiller Municipal,

DECIDE de verser à l'Amicale du Personnel Municipal une subvention de 13.104,00€ destinée à la gestion de SECURROUTE MAACHE pour la période du 01.06.17 au 31.05.18 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

5) DIVERS

Rythmes scolaires :

Suite à l'élection du nouveau Président de la République des sondages ont déjà été réalisés à l'initiative des parents d'élèves sur le retour à la semaine de quatre jours de classe. Ces sondages sont quelque peu précipités d'autant plus que le calendrier électoral ne permettra probablement pas de changements pour la rentrée de septembre. Il est à noter qu'au-delà du nombre de jour de classe reste posée la question de l'organisation des activités périscolaires.

Ampoules LED :

Dans le cadre de l'opération menée par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France avec EDF, des ampoules LED sont à la disposition des communes et de ses administrés.

La « Forbachoise » :

Il s'agit d'une course à pied réservée aux femmes et aux hommes, déguisés en femme, qui aura lieu cette année le 2 juillet. Madame KREBS, Première Adjointe au Maire, souhaite que le conseil municipal de Cocheren puisse y être représenté.

Intervention de Monsieur MAACHE, Conseiller Municipal :

Monsieur MAACHE a tenu à s'exprimer publiquement sur le résultat des élections présidentielles qui ont encore une fois été marquées par une forte poussée du vote d'extrême droite en particulier sur le quartier de la cité Belle-Roche.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.

LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN

